

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom commercial ou désignation du mélange</b>	THROMBOMODULIN, LAPIN, 30 Units/mL
<b>Numéro d'enregistrement</b>	-
<b>Synonymes</b>	Aucun(e)(s).
<b>Code de produit</b>	237-, Thrombomodulin, Lapin
<b>Date de publication</b>	le 01-Décembre-2017
<b>Numéro de version</b>	02
<b>Date de révision</b>	le 15-Août-2017
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	le 01-Décembre-2017

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisations identifiées</b>	Utilisation en recherche uniquement.
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Siège social** BioMedica Diagnostics Inc.  
94 Wentworth Road, PO Box 1030  
Windsor, Nouvelle-Écosse CANADA B0N 2T0

**Personne à contacter** Téléphone: 1-902-798-5105  
Fax: 1-902-798-1025  
Email: info@biomedicadiagnostics.com  
Site Internet: www.biomedicadiagnostics.com

**1.4. Numéro d'urgence** États-Unis, Canada, Puerto Rico & Les îles Vierges 1-800-255-3924  
International +1-813-248-0585  
Australie 1-300-954-583  
Brésil 0-800-591-6042  
Chine 400-120-0751  
Inde 000-800-100-4086  
Mexique 01-800-099-0731

**Numéro de contrat** MIS9591327

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers** Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas ingérer ni inhaler.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié**

<b>Pictogrammes de danger</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mentions de danger</b>	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

**Mentions de mise en garde**

<b>Prévention</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques laboratoires.
<b>Intervention</b>	Laver abondamment à l'eau.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).

### 2.3. Autres dangers

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont en dessous des limites de déclaration légales.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical connaît les matières impliquées.

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau** En cas de contact avec la peau, nettoyer à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
- Contact avec les yeux** En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
- Ingestion** Si la matière est ingérée, contacter immédiatement un centre antipoison.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** L'ingestion peut causer une irritation et de la malaise.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Le produit n'est pas inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** Éteindre avec de l'eau pulvérisée, du dioxyde de carbone, un agent chimique sec ou une matière adaptée à l'incendie adjacent.
- Moyens d'extinction inappropriés** Aucun(s) connu(s).

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Aucun(s) connu(s).

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
- Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** Tenir à l'écart le personnel superflu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.
- Pour les secouristes** Porter des équipements de protection individuels, comme recommandé dans la rubrique 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou une autre matière inerte. Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur, conformément à la Section 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver entre 2 et 8 °C (35 et 46 °F). Conserver dans un récipient fermé, à l'écart des matières incompatibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Utilisation en recherche uniquement.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs limites biologiques</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.
<b>Procédures de suivi recommandées</b>	Suivre les procédures standard de surveillance.
<b>Dose dérivée sans effet (DNEL)</b>	Donnée inconnue.
<b>Concentrations prédites sans effet (PNEC)</b>	Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.
--	--

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de protection approuvées.
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
- <b>Autres</b>	Porter une blouse de laboratoire ou tout autre vêtement de protection. Retirer rapidement les vêtements contaminés.
<b>Protection respiratoire</b>	En règle générale, un respirateur n'est pas exigé dans des conditions normales.
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
<b>Mesures d'hygiène</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Informar les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide transparent et incolore.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore, transparent.
<b>Odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	7,4
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	Hydrosoluble.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Aucun(e)s dans les conditions normales.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts, acides forts et bases fortes.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) attendu(e) dans des conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
-------------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.
<b>Contact avec les yeux</b>	Les éclaboussures dans les yeux peuvent causer des rougeurs et de l'irritation.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

<b>Symptômes</b>	L'ingestion peut causer une irritation et de la malaise.
------------------	--

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucunes informations disponibles.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Aucun autre effet aigü ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée inconnue.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Donnée inconnue.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>Mobilité en général</b>	Ce produit est soluble dans l'eau.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduaire</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballage contaminé</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Se mettre en relation avec un organisme d'élimination des déchets chimiques agréé. Cette préparation contient une petite quantité d'azoture de sodium susceptible de réagir avec le cuivre, le plomb, le laiton ou les soudures des systèmes de tuyauterie pour former des azotures métalliques potentiellement explosifs. Si la préparation pénètre les égouts, purger à grande eau pour éviter toute accumulation d'azoture.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Sans objet.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

N'est pas listé.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Ce produit ne respecte pas les critères de classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et la Directive 67/548/CEE et leurs amendements respectifs. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 et de ses modifications.

#### **Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

#### **Références**

Donnée inconnue.

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

Aucun(e)(s).

#### **Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations ci-avant sont fournies de bonne foi. Elles sont présentées dans l'état actuel de nos connaissances et sont présumées exactes. Cependant, nous n'offrons pas de garantie de valeur commerciale, d'adaptation à une application particulière ou tout autre type de garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis des produits décrits ou des informations ou résultats fournis, ni n'assumons aucune responsabilité quant à l'utilisation de tels produits, résultats ou informations. Il incombe aux utilisateurs d'effectuer leurs propres essais pour déterminer l'adaptation des informations à leurs applications spécifiques. L'utilisateur assume tous les risques relatifs à son utilisation de la matière. Il est exigé de l'utilisateur qu'il se conforme à toutes les lois et réglementations relatives à l'achat, à l'utilisation, au stockage et à l'élimination de la matière, et qu'il soit familier et respecte les procédures de manipulation en toute sécurité généralement admises. En aucun cas BioMedica Diagnostics ne saurait être tenu pour responsable des réclamations, pertes ou dommages d'un individu ou des pertes de profits entraînées par des dommages spécifiques, indirects, accidentels, consécutifs ou exemplaires, quelle que soit leur origine, même si BioMedica Diagnostics a été prévenu de la possibilité de tels dommages.